

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**CERAMISTE : DECORATION-APPROFONDISSEMENT**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 610039U21D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **CERAMISTE : DÉCORATION - APPROFONDISSEMENT**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant:

- ◆ de composer des émaux et couvertes et de les mettre en œuvre ;
- ◆ de réaliser la décoration d'objets en céramique en utilisant les principales techniques de décoration (engobes, émaux, sous-émaux, couvertes, sgraffite, sur-émaux,...) en tenant compte de la forme, de la fonction ainsi que de l'esthétique.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En Céramiste : Croquis de base :**

- ◆ dessiner à l'échelle au moins un personnage et un objet ;
- ◆ en établir les perspectives de manière équilibrée ;

**En Céramiste : initiation à la décoration :**

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifique à la profession de céramiste,  
au moyen du matériel mis à sa disposition,  
face à un objet à décorer :*

- ◆ en réaliser la décoration en utilisant au moins deux des techniques vues au cours des activités d'enseignement
  - en respectant les règles de composition, l'harmonie des couleurs et le cercle chromatique,
  - en respectant les consignes relatives au soin et à la précision ;

- ♦ proposer et justifier les paramètres de cuisson les plus appropriés.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Céramiste : Croquis de base** » code N° **610036U11D1** et « **Céramiste : Initiation à la décoration** » code N° **610034U11D1** classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<b>3.1. Dénomination du cours</b>	<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Technologie de la décoration	CT	B	32
Travaux pratiques de décoration	PP	L	96
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	32
Total des périodes			<b>160</b>

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

### 4.1. Technologie de la décoration

- ♦ d'expliquer les processus de fabrication des émaux, des couvertes, des glaçures à partir de frites ;
- ♦ d'énoncer les mesures de sécurité prévues dans la législation notamment celles relatives aux produits à destination alimentaire ;
- ♦ de citer et décrire les différents défauts des couvertes et glaçures et les remèdes y afférents ;
- ♦ d'identifier l'influence des différentes courbes de cuisson sur le décor ;

### 4.2. Travaux pratiques de décoration

*Au départ de projets variés de décoration et au moyen de techniques imposées (émaux, couvertes, sur-émaux, sous-émaux, sgraffite, engobes, ...), dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste :*

- ♦ de fabriquer et de créer des émaux, glaçures et couvertes en vue de se constituer une palette personnelle de couleurs ;
- ♦ d'utiliser les techniques d'application des émaux, glaçures et couvertes et de choisir les cuissons les mieux appropriées ;
- ♦ de décorer différents objets, au moyen des techniques de décoration imposées, de manière esthétique et en tenant compte de leur forme et de leur fonction ;
- ♦ de respecter les précautions d'usage lors de la mise en œuvre des différentes techniques de décoration et en particulier celles relatives aux produits à destination alimentaire.

## 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,  
de manière autonome,  
au départ d'un projet et de techniques de décoration imposées (émaux, sous-émaux, couvertes, sur-émaux, sgraffite, engobes) :*

- ◆ de composer des émaux, glaçures ou couvertes et de les expérimenter sur une éprouvette ;
- ◆ de décorer un objet de manière esthétique en tenant compte de sa forme et de sa fonction ;
- ◆ de justifier les courbes de cuisson pour l'objet réalisé et l'éprouvette ;
- ◆ de justifier les précautions prises lors de la mise en œuvre des différentes techniques de décoration.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré de finition,
- ◆ l'originalité et la qualité des résultats des émaux, couvertes, sous-émaux, sgraffite, engobes en termes de palette de couleurs et de textures,
- ◆ l'adéquation entre la pièce et son décor,
- ◆ la pertinence des justifications.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de décoration** », un étudiant par poste de travail.